



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

A.D. n° 2020-1506

Présidence de la Commission d'appel d'offres Arrêté portant désignation

Le Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.1411-5, L.1414-2 et L.3221-3,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du conseil départemental,
Considérant qu'une bonne administration de l'activité départementale de la commande publique justifie que soit déléguée la fonction de Président de la commission d'appel d'offres,

Arrête

Article 1^{er} - La fonction de Président de la commission d'appel d'offres est déléguée, pour la durée du mandat à Monsieur Alain Belloc, vice-Président.

La fonction emporte la présidence des jurys répondant aux dispositions du code de la commande publique.

Article 2 - En cette qualité, Monsieur Alain Belloc exercera les fonctions dévolues à la présidence dans les conditions du code général des collectivités territoriales, de celles du code de la commande publique et en application du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres. Le Président de la commission d'appel d'offres veille à la régularité de la tenue des réunions de la commission.

Article 3 - Le présent arrêté sera transmis au Préfet de Tarn-et-Garonne, publié et notifié à l'intéressé.

Article 4 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montauban,
Le 12 août 2021

Le Président,

Michel WEILL